



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le **30 SEP. 2019**

La Préfète

Affaire suivie par : Christine LECLERE
☎ : 02 99 02 13 72
✉ : christine.leclere@ille-et-vilaine.gouv.fr

à

destinataires in fine

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquête publique

P. J. : 3

Je vous informe qu'une enquête publique est ouverte du 4 novembre 2019 (9h) au 7 décembre 2019 (12h), sur la demande présentée par la société ENERFÉES, en vue d'exploiter une installation de méthanisation dans la Zone d'activité du Bois de Teillay sur la commune de JANZÉ.

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie du lieu de l'installation, aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un point d'accueil numérique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 9h à 16h,
- à l'accueil des sous-préfectures de Fougères-Vitré, 9 avenue François Mitterrand et de Redon, Place Charles de Gaulle 35600, aux horaires d'ouverture habituels,

afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées à la mairie de JANZÉ :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet : « Industrie - Société ENERFÉES »).

La commissaire enquêtrice recevra également le public à ladite mairie pendant ses permanences (lundi 4 novembre de 9h à 12h, lundi 18 novembre de 14h à 17h, mercredi 27 novembre de 14h à 17h, samedi 7 décembre de 9h à 12h).

Je vous précise que les observations et propositions du public sont communicables, pendant toute la procédure, aux frais de la personne qui en fait la demande.

L'avis d'enquête ci-joint devra être affiché à la mairie et dans tous les lieux et endroits où l'attention du public peut être facilement attirée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit le 19 octobre 2019 au plus tard. Vous vous assurerez de la permanence de cet affichage pendant la durée de la procédure.

L'enquête sera annoncée par mes soins, quinze jours au moins avant son ouverture, dans les journaux « Ouest-France 35 et 44 », « Le Journal de Vitré », « Les Infos du Pays de Redon », « Les Petites Affiches de Bretagne » et « L'Éclaireur de Chateaubriant » et rappelée, dans ces mêmes journaux, dans les huit premiers jours de cette enquête.

Par ailleurs, conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, je vous saurai gré de bien vouloir consulter votre conseil municipal et l'inviter à donner son avis sur ce projet.

Celui-ci devra être exprimé pendant la durée de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Vous voudrez bien me le faire parvenir dès qu'il aura été exprimé.

Pour la Préfète,
le Directeur



Claude ERB

P.J. :

1 arrêté d'ouverture d'enquête publique

1 affiche

1 certificat d'affichage

DESTINATAIRES

- M. le Préfet de la Loire-Atlantique
- M. le Sous-Préfet de Fougères-Vitré
- M. le Sous-Préfet de Redon
- AMANLIS
- ARGENTRÉ-DU-PLESSIS
- BAIN-DE-BRETAGNE
- BAIS
- BAULON
- BOISTRUDAN
- BOURGBARRÉ
- BRÉAL-SOUS-MONTFORT
- BRÉCÉ
- BRIE
- BRIELLES
- CHANTELOUP
- CHARTRES-DE-BRETAGNE
- CHATEAUBOURG
- CHÂTEAUGIRON
- COESMES
- CORNILLÉ
- CORPS-NUDS
- CRÉVIN
- DERVAL (44)
- DOMAGNÉ
- DOMALAIN
- DOMLOUP
- ERCÉ-EN-LAMEE
- ESSÉ
- ÉTRELLES
- FERCÉ (44)
- GENNES-SUR-SEICHE
- GOVEN
- GRAND-FOUGERAY
- LA BOSSE-DE-BRETAGNE
- LA COUYÈRE
- LA DOMINELAIS
- LALLEU
- LE PERTRE
- LE PETIT-FOUGERAY

- LE SEL-DE-BRETAGNE
- LE THEIL-DE-BRETAGNE
- LE VERGER
- LOUVIGNÉ-DE-BAIS
- MARCILLÉ-ROBERT
- MARTIGNÉ-FERCHAUD
- MOUAIS (44)
- MOULINS
- NOUVOITOU
- NOYAL-SUR-BRUTZ (44)
- NOYAL-SUR-VILAINE
- ORGÈRES
- PANCÉ
- PIRÉ-CHANCÉ (ex communes de Chancé et de Piré-sur-Seiche)
- PLÉCHATEL
- POLIGNÉ
- RETIERS
- SAINT-ARMEL
- SAINTE-COLOMBE
- SAINT-ERBLON
- SAINT-GERMAIN-DU-PINEL
- SAINT-THURIAL
- SAULNIÈRES
- SERVON-SUR-VILAINE
- SOULVACHE (44)
- TALENSAC
- TEILLAY
- THOURIE
- TORCÉ
- TRESBOEUF
- VERGEAL
- VERN-SUR-SEICHE
- VILLEPOT (44)